L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 27 JUILLET 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires - Éditeurs.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix du exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Un an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la 1ère insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 le carré par mois.

Les gérants feront régulièrement et souvent des annonces, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces mensuelles, tel escompte qu'il sera convenu avec eux.

Toutes réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les avis des personnes faisant régulièrement des ... seront renvoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 27 JUILLET.

Pour la liste des navires et steamboats arrivés à notre port, ainsi que les expéditions de la semaine, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour détails et l'heure, voir aux annonces.

Par ...—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs: les droits, titres et intérêt à 73 actions de la Banque Marchande. — De plus, au magasin No 147, rue ..., le terme restant du bail du magasin, à raison de ... par mois, ainsi que l'installation du dit magasin.

Par C. Girardey & Co—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux lots de terre dans le Premier District, l'îlet borné par les rues Julia, Girod, Camp et Ste Marie avec une maison basse en briques, divisée en deux parties. — Aussi, cinq lots de terre dans le Troisième district, dans l'îlet irrégulier borné par le Chemin Gentilly, ilet de Dessig, les avenues St Bernard et ... et les rues Abondance et Trésor.

Par Spaulding—à 10 heures, sur le Chemin du Bayou à l'église de la rue Derbigny, une pharmacie bien assortie, un lot de meubles. — Et à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, tous les meubles maintenant dans la construit à Alger, rue Villeré, y compris l'étendue ... de pompes funèbres. — Aussi, deux lots de terre dans le Troisième District, encoignure Mouton et ..., avec une maison de résidence et la bâtisse de brasserie. — Aussi une jolie propriété sur le Chemin Gentilly, près du Fair Grounds.

Par Mossy & Bro—à leurs salles d'encan, vente régulière de meubles. Et aux écuries de P. Liner, trois magnifiques chevaux de monture et de harnais, ... vaches laitières, wagons, buggies, &c.

Par Ejer & Co—à leur salle d'encan, rue Vieille Levée, chaudières sèches, sacs de voyage, bottes, articles de ... fait.

Par Faucher & Co—à leur salle d'encan, 44, rue ..., chapeaux ..., soie et laine, marchandises ..., bottes congress, marchandises sèches de ...

Par Oakes ...—au No 43 de la rue Tchoupitoulas, ...

Par Hilbish & Co—au No 21 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, chapeaux, chaussures.

Par J. Boisseau—aux Nos 46 et 51 de la rue Gravier, tige, beurre, orge, whisky, eau-de-vie, vin ...

Par Vint & Co—au No 16 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, chapeaux et ... diverses.

Achetez vos confiseries et chocolats chez Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!

Le Shérif d'Orléans procédera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, l'adjudication de soixante treize actions du fonds social de la Banque des Marchands de cette ville, — et à 10 heures A. M., sur les lieux, l'installation et le terme restant du bail du magasin No 147 rue du Canal. Deux District.
Pour détail et les conditions voir aux annonces.

Emphement à l'introduction des coolies.

Lorsqu'il y a près de deux ans une loi du Congrès fut faite ad hoc contre l'introduction des coolies sous la législation à peine finie de l'assemblée générale de la Louisiane, personne ne regarda cette entrave comme sérieuse, et l'on crut que cette loi ne serait qu'une lettre morte offerte à l'autel du radicalisme, simplement pour satisfaire à une vanité puritaine. On se soumit, d'abord parce qu'en tout cas il faut se soumettre, c'est l'opinion qui a cours aujourd'hui, ensuite parce qu'on pensait que l'interdiction ... à elle-même devant les impérieuses nécessités de l'agriculture. On fut dès lors plus à subir ce nouvel obstacle, sans chercher à le surmonter, que l'introduction des coolies ne se présentait alors comme possible que sous des conditions assez onéreuses pour détourner les planteurs, privés généralement de capital. Cette considération jointe au haut prix du coton et à la présence des nègres dont on espérait que le travail serait organisé dans un sens favorable à la reprise des exploitations rurales contribua beaucoup à atténuer le désappointement des planteurs.

Mais la situation de ces derniers a bien empiré dans deux ans. En premier lieu, le prix du coton est tombé de plus de moitié. En second lieu le prix de la main d'œuvre a haussé sans cesse et hausse encore. Le rapport est donc renversé entre le propriétaire et le travailleur, ce dernier demandant fort cher pour cultiver une chose qui, relativement, est aujourd'hui à bon marché; et comme il est probable que les deux termes du rapport s'éloigneront toujours plus l'un de l'autre, c'est à dire que le produit ira encore en baissant quand le travail ira toujours en montant, on entrevoit dès aujourd'hui l'abandon total de la culture du coton, sans coton le Sud est sans revenu. Avec le maïs, le blé et l'élevage des bestiaux le Sud pourrait vivre sans doute, mais il faudrait qu'il consomme pauvrement ses produits, produits sans débouché, ce qui signifie sans vente possible.

Une situation pareille serait la ruine des grandes cultures et la division à l'infini des propriétés rurales, comme conséquence. Heureux serions-nous si cette conséquence faisait des propriétaires travailleurs. Mais c'est ce qui n'arrivera pas. Où est, en ce pays, la race yankee qui a le moyen d'acheter et de cultiver ce sol? Nous n'en avons qu'une, la race nègre, et cette race, cela est prouvé plus que jamais, n'achètera rien. Elle ne deviendra pas propriétaire.

On voit dès aujourd'hui tout ce que la race nègre le peut être. Destinée à s'éteindre avant peu d'années, elle désertera peu à peu les campagnes et se groupera dans les villes pour y vivre d'aubaines et de travaux aléatoires, confinée à ses goûts et à ses inclinations. Entre le travailleur blanc qui veut acquérir et le travailleur noir qui ne demande qu'à vivre, il y a une différence de nature qui ne permet pas d'espérer une amélioration chez le dernier. Le nègre aura des terres si le congrès les lui donne; dans le cas contraire, il n'en aura jamais. Et ces terres seules ne suffiraient pas pour attirer le nègre; il faudrait encore qu'il y trouvât et gîte et provisions, auquel cas il pourrait y faire un séjour temporaire, et une fois les provisions dévorées, il décamperait.

Pour tirer parti de la race nègre, il faut la conduire, ce qui démontre qu'elle est impropre à tout ce qui exige un esprit d'initiative et de décision. Dès lors elle devient inutile pour la division des propriétés rurales. Cette division est déjà en lieu en beaucoup d'endroits si la race nègre était de sa nature autre que ce nous venons de dire. Nous admettons pleinement que, procédant de l'esclavage, elle ne pouvait avoir de capitaux pour acheter le sol. Mais ici en Louisiane sur les bords du fleuve, le nègre est libre depuis plus de quatre ans.

Depuis avril 1862, le fouet du commandeur ne se voit plus dans cette partie de la vallée qui s'étend de Baton Rouge à la Balise; le nègre en est-il devenu plus riche? A-t-il économisé un capital bien que cela lui ait été facile au prix de rémunération que ces travaux manuels ont obtenu? A-t-il manifesté l'envie de fonder une ferme et d'y vivre du produit de son travail et de son industrie? Non, nous n'en connaissons pas un seul exemple. On a vu partout au contraire que le nègre est resté ce qu'il était avec sa parfaite insouciance de tout ce qui n'affecte pas actuellement ses besoins matériels. Du lendemain, il ne s'inquiète jamais, la vie du jour pour lui étant un effort suprême et une tâche suffisante.

Cette expérience de la race affranchie, expérience dont nul homme du Sud n'avait besoin pour la connaître, et l'échec que, d'autre part, nous avons éprouvé dans notre appel aux émigrants européens, ont forcément fait rebrousser nos idées vers le premier projet de l'introduction des coolies. Les coolies seuls, en effet, pourraient nous mettre à même de continuer la culture du coton, produit dont la baisse continue est par cela même pour nous un sujet d'effroi incessant.

Le modique salaire qu'ils exigent et leur sobriété nous feraient non seulement braver la concurrence du producteur de l'Inde, mais encore nous la feraient vaincre, en ce sens que nous reconquerrions à dominer le marché par la qualité et le prix de nos produits. Si, sans esclavage, nous trouvions le moyen de reconstruire la puissance productive du Sud, pourquoi cela ne nous serait-il pas permis? Les coolies sont partout où l'esclavage a cessé dans les colonies anglaises, françaises et espagnoles; partout, dans ces colonies, le coolie engagé travaille à côté du nègre libre: pourquoi n'aurions-nous pas la liberté d'essayer du même moyen? Sommes-nous plus civilisés que les Français et les Anglais? Sommes-nous plus libéraux qu'eux, plus abolitionistes? Mais les Français ont commencé à détruire l'esclavage soixante-cinq ans avant que l'idée seulement en fût venue ici. Les esclaves de Saint-Domingue étaient déjà émancipés au beau temps de la traite et quand, de tous les ports yankees, sortaient des navires armés et équipés pour l'enlèvement et le transport des Africains. Valons-nous mieux que ces Français de l'autre siècle? Valons nous mieux que ces Anglais qui ont émancipé leurs esclaves quarante ans après les Français, mais trente ans avant la proclamation de M. Lincoln? Si ces Français et ces Anglais emploient des coolies, nous qui avons donné moins de gages qu'eux à la liberté humaine, devons-nous être plus scrupuleux sur une simple question de travail salarié? Eu égard à la vie misérable dont ils les délivrent et à l'existence qu'ils leur procure, en allant les chercher sur le littoral chinois ou indou, les Anglais et les Français croient faire envers les coolies une œuvre charitable, et nous n'avons pas appris que les coolies aient eu lieu jusqu'à présent d'en être mécontents.

Ils viennent librement; ils peuvent s'en aller librement à la fin de leur contrat de gage; et fort peu se décident à retourner dans leur pays. Nombre de ces travailleurs, introduits en Louisiane, sont employés dans les plantations de l'Ouest de l'Etat. Ils y sont satisfaits, dit-on, tout en satisfaisant leurs patrons. L'essai est encourageant, et loin d'y mettre obstacle, le gouvernement devrait en favoriser le développement par tous les moyens. Nous ne reprochons pas au président Johnson ni à l'avocat général M. Stanbery, de vouloir faire exécuter la loi de 1865, prohibitive de l'introduction des coolis, par navires américains, et d'adresser à cet effet des instructions aux magistrats représentant la justice fédérale dans le Sud, mais nous nous plaignons d'une loi restrictive privant le pays de la seule ressource qui put, en ce moment, faire refleurir l'agriculture au Sud, dans l'intérêt de tous les Etats.

ELECTION PROCHAINE. — L'ordre suivant a été émis:

Cinquième District Militaire,
Bureau de l'Inspecteur Général,
Nlle-Orléans, Le, 22 juillet 1867.
Circulaire No 5.

Les commissaires d'élection seront requis de prêter le même serment que les officiers de l'enregistrement, devant tout officier de l'enregistrement ou tout juge de paix, et ce serment sera enregistré par le président du bureau. Un des trois commissaires nommés pour chaque poll, sera un citoyen de couleur. Des officiers vérificateurs examineront et inspecteront tous les livres et registres appartenant aux divers bureaux d'enregistreurs, et verront à ce qu'ils soient faits convenablement et bien tenus. Il peut être nécessaire de comprendre dans les livres des polls, dans quelques unes des paroisses, les noms de toutes les personnes enregistrées dans lesdites paroisses, en raison de ce fait qu'il peut être impossible de décider quels sont les précincts auxquels appartiennent quelques uns des citoyens de couleur enregistrés.

Le 31 juillet, les officiers vérificateurs soumettront un rapport du nombre total des personnes enregistrées jusqu'à cette date, et cela sera fait aussi vite que possible.

JAMES W. FORSYTH,
Major du 10e de cavalerie,
Brig. Gén. Brev. A. A. Insp. Génl.

LA CAUSE PERDUE. — La 28e livraison de cet ouvrage, traduit en français par M. J. Noblom, vient de paraître au Bureau de la *Renaissance Louisianaise*, rue Conti, No 48.

LOUISIANA STATE SEMINARY.—Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce de M. D. F. Boyd, surintendant du collège d'Etat à Alexandrie. La prochaine année scolaire de cet établissement commencera le 2 septembre prochain pour se terminer le 25 juin 1868. Ce collège est un des premiers établissements d'éducation du Sud; l'enseignement y est confié à un corps de professeurs de mérite, et la location est on ne peut mieux choisie. Pour les conditions voir l'annonce.

BOIS DE CYPRE DE CHOIX DU YAZOO.—M. Alex. McConnell, 184 rue Carondelet, près Julie, vient de recevoir cent mille pieds de bois de cypre du Yazoo. Ce bois est de première qualité et parfaitement prêt à être employé. Il sera vendu en lots à la convenance des acheteurs, pour clore une consignation.

SOUSCRIPTION
Au profit des Soldats de l'armée impériale mexicaine.

E. M.	$1 00
M. J.	1 00
L. M.	1 00
Joseph Llulla	40 00
L'Abeille	10 00
Bernard Avegno	50 00
J. A.	1 50
C. R.	1 00
H. M.	1 00
Henry Castarède, Sec.	25 00
A. Baquié, Sec.	25 00
Star Mutual Ins. Co.	10 00
Forstall & DeLassus	10 00
J. H. Eimer & Co	25 00
Lucien Mollo	10 00

—M. D...., major dans un régiment de cuirassiers était atteint depuis plus de dix ans d'une gastralgie. Il était obligé de se priver de tabac et de prendre du café, ce qui sympathisait très peu avec ses goûts militaires. Je lui fis prendre chaque jour, quatre cuillerées de Charbon de Belloc, une le matin, une après chaque repas, et la dernière une heure avant de se coucher. Il y a huit jours tout au plus qu'il en prenait, que l'estomac fonctionnait parfaitement. Vingt-cinq jours après le Major D... fumait, prenait son café ... (Extrait du rapport approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.) No 8

NOUVELLES MARITIMES.

New York, 20 juillet—Expédié, steamers Mariposa et Geo. Cromwell, de la Nlle Orléans. Arrivé, barque Annie M. Palmer.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—26 juillet.
Thermomètre de C. Duhamel, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	83 degrés.
Midi	87 "
3 heures P. M.	89 1/2 "
6 heures P. M.	88 "

MACEDOINE CORRECTIONNELLE—Jacob Orgler et Peuchos Latner ont été traduits devant le recorder Stith, accusés par Jacob L. Dreyfus d'avoir échappé par la fuite à la justice de l'Illinois. Tous deux attendront en prison une réquisition de cet Etat.

P. Mangum, accusé par Mme Ann Keegan, d'avoir voulu passer frauduleusement un faux billet de ville de $3, a été arrêté. Mangum occupe un étal au marché Dryades. Il a été obligé de fournir une caution de $250, pour répondre le 6 août.

W. W. Walker, accusé par Jérome Woods, député nègre du commissaire des rues actuel, de l'avoir assailli au coin des rues Locust et Euphrosine et de l'avoir menacé avec un revolver, a été arrêté. L'affaire est fixée pour le 1er août, caution $250.

FRAUDE.—C. H. Sweeting a accusé M. J. M. Starkweather d'avoir commis un abus de confiance, a été arrêté hier matin. On dit que ce dernier lui avait confié $1000 en billets de ville pour qu'il les changeât contre des greenbacks; qu'il les prit et n'en rendit jamais compte. Quand il a été arrêté, il était fortement sous l'influence des liqueurs spiritueuses. Sweeting avait été autrefois maître de port.

FATAL ACCIDENT.—Le caporal Surantine rapporte qu'hier soir vers 6 heures et demie, un cheval attelé à une charrette de boucher, où se trouvaient deux hommes inconnus et un garçon de 14 ans, Chas. Ramie, devint ingouvernable et sauta dans le Canal Carondelet où il entraîna la charrette et ceux qu'elle portait. Les hommes et le cheval ont été sauvés mais le jeune garçon s'est noyé. L'accident est arrivé devant la rue Première.

VOL A BORD D'UN STEAMER.—George Riley a été traduit devant le recorder Stith, sur l'accusation d'avoir volé 28 cuillers d'argent et d'autres articles sur le steamer Harlan. Les cuillers ont été trouvées au No 23 de la rue Gravier où l'accusé demeure. L'affaire est fixée au 22 d'août.

AFFAIRE DA ROCHA. — Les cautions de Becker, Dubois et Davies ont été réduites à $2,500; mais le juge Fellowes, qui remplace temporairement le juge Howe, n'a pas osé toucher à la caution de Da Rocha.

FATAL EFFET DE VIOL.—Elizabeth Killian, âgée de 14 ans, qui a été si brutalement attaquée et outragée, il y a quelques jours, par le nègre Aumey Brannington, dans une écurie où il l'avait attirée, est morte chez son père, rue de l'Annonciation, près la rue Ste Marie, de l'effet des violences commises sur sa personne. Elle a été enterrée hier. Le nègre, qui a été arrêté, sera sans doute jugé pour viol et meurtre tout à la fois.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Séance du 2 juillet—*Discours de M. Rouher.*

Son Exc. M. le Ministre d'Etat—Messieurs, il semble que la discussion générale du budget approche de son terme. Le gouvernement ne pense pas devoir rester muet jusqu'à la fin de cette discussion; il a hâte de répondre aux reproches qui ont été formulés par la bouche véhémente de l'honorable M. Picard et par la bouche plus modérée, en apparence au moins, de l'honorable M. Jules Simon.

Lorsque j'aborde cette discussion, lorsque je veux en déterminer le caractère, j'aperçois un véritable acte d'accusation dressé contre le gouvernement et contre la majorité de cette Chambre.

Réquisitoire qui, sous divers déguisements de langage, contient pour le pays et pour nous tous de sérieux enseignements. [Vives et nombreuses marques d'approbation.]

Il nous apprend d'abord combien il est dangereux de se distinguer en nuances en face de couleurs aussi tranchées. Il nous apprend ensuite la nécessité d'une défense énergique contre de pareilles attaques. [Nouvelle approbation.]

Cette défense, je viens la tenter, animé par le sentiment d'un devoir à remplir.

Qu'a dit l'honorable M. Picard? Selon lui, le pays, depuis quinze ans, est soumis à un régime de compression qui conduit à l'anéantissement de tous les sentiments de liberté, et dont l'effet incessant tend à son énervation intellectuelle et politique.

Comment! depuis quinze ans, notre dévouement, nos efforts tendent à féconder toutes les forces vives du pays, et ce serait là le résultat que nous aurions atteint! ce serait là le but que nous aurions poursuivi! (Très bien! très bien!)

L'histoire, attentive à nos actes, donnera le démenti le plus absolu à de telles affirmations.

M. Jules Favre.—Attendez votre Tacite! [Bruit].

M. le ministre.—Depuis le jour où le souverain a ceint la couronne impériale que lui a donnée un peuple libre, il a voulu réaliser trois idées. Son but a été de donner à la société, pour assise, la démocratie; pour développement, la liberté; et, pour garantie suprême, un pouvoir fort et respecté. Cette troisième condition de l'ordre social, vous l'avez complètement oubliée dans votre énumération. (Très bien! très bien!)

Dès le premier jour, le souverain a rétabli l'ordre dans la société ébranlée, puis il a étudié les moyens de développer le travail et de fonder la liberté sur des bases sérieuses.

Y a-t-il eu une seule année sans progrès? Mais l'honorable M. Simon lui-même a reconnu le contraire, en rappelant les efforts faits pour développer la liberté du travail et assurer la démocratie.

La liberté a-t-elle fait défaut? N'a-t-elle pas été développée graduellement par le décret du mois de novembre 1860, qui a étendu vos attributions, par la lettre du 19 janvier dans laquelle le gouvernement est venu vous demander de le désarmer des pouvoirs que la législation de 1852 lui avait confiés? Y a-t-il eu un moment où la sollicitude du souverain ait cessé de s'appliquer à cette alliance de la démocratie et de la liberté, sous la garantie d'un pouvoir tutélaire exercé dans l'intérêt de la nation entière.

Mais je ne veux pas me contenter de ces affirmations, qui sont de simples indications. Après avoir répondu aux attaques sans objet et sans mesure de M. Picard, je veux examiner un à un les reproches formulés par M. Jules Simon.

Qu'a-t-il dit? Anticipant sur une discussion qui avait été ajournée à une prochaine session, il a examiné les lois sur le droit de réunion, sur la presse, et la loi sur l'organisation de l'armée dans sa partie politique; puis il a nié la liberté électorale, la liberté parlementaire, la liberté financière.

La loi sur le droit de réunion, a dit M. Simon, a été une promesse retirée aussitôt après avoir été annoncée, retirée par l'article qui donne au gouvernement le droit, en cas de danger pour l'ordre public, d'interdire une réunion.

Quelle est donc l'économie du projet de loi? Le droit de réunion est proclamé en tout temps en matière commerciale et industrielle, et en matière politique pendant la période électorale. Ce droit, la loi le reconnaît d'une manière absolue, sans exiger autre chose qu'une déclaration.

Mais le législateur ajoute que, si une réunion présente du danger pour la sécurité publique, le gouvernement a le droit de l'interdire.

Avez-vous donc la prétention de dénier, au nom du droit individuel, le droit de la société? Est-ce que lorsque le gouvernement se trouve en face d'une rébellion imminente, d'une émeute, son devoir n'est pas d'arrêter cet incendie, d'empêcher une perturbation de l'ordre public, d'assurer le repos de la cité? (Nouvelle adhésion.)

Où donc avez-vous étudié le droit constitutionnel pour soutenir ce principe étrange que le droit individuel de réunion est supérieur aux droits de conservation de tous? Oui, il est des cas où ce droit peut être suspendu, sauf, pour ceux qui en auront usé, à la responsabilité, à venir devant le Corps Législatif exposer les motifs qui ont guidé leur conduite. (Nouvelle approbation.)

Je le répète, si cet article n'était pas écrit, et si le gouvernement, en face du danger d'une émeute, hésitait à suspendre le droit de réunion, il serait coupable envers la nation. (Très bien! très bien!—Applaudissements.)

Cette disposition ne peut pas être un droit équivoque; elle est le résultat d'un devoir impérieux.

J'arrive à la liberté de la presse.

Nous avons longtemps discuté cette question, nous l'avons examinée dans de nombreux débats, recherchant à quel moment la liberté de la presse pourrait être établie en droit tout en la laissant d'abord se développer en fait.

Le gouvernement a loyalement promis, il a loyalement proposé. Un projet de loi vous a été présenté. Mais, dit-on, cette loi est entachée d'un vice radical, elle contient une pénalité qui en détruit l'effet, qui est contraire aux principes fondamentaux de la matière. Cette pénalité consiste dans la privation pendant cinq années, des droits électoraux, privation que le juge peut prononcer facultativement.

Est-ce là une pénalité nouvelle, étrangère à la nature du délit? Examinons.

L'honorable M. Jules Simon rappelait tout à l'heure qu'il avait fait partie de l'Assemblée Constituante, et qu'il était parmi ceux qui soutenaient alors l'ordre social.

J'ai eu aussi l'honneur de faire partie de l'Assemblée Constituante et de l'Assemblée Législative. J'y ai pris part, en 1849, à la loi sur les élections. Or dans cette loi il y a, à côté de chacun des délits prévus, une peine correspondante consistant dans la privation des droits électoraux.

M. Jules Favre—Ce n'est pas un délit de la pensée.

M. le ministre—Non, sans doute; mais si celui qui trouble matériellement une élection en violant la liberté, en atteint la sincérité, croyez vous donc que celui qui, dans un article, aura diffamé odieusement un candidat, ne compromettra pas, lui aussi, la liberté électorale? Cette peine de la privation des droits électoraux est donc d'ailleurs dans la nature des choses, et, si elle n'existait pas, il faudrait la créer. (Vive adhésion.)

La législation a supprimé la peine de l'emprisonnement; mais elle a dit à l'auteur du délit: L'égarement de votre ambition, l'ardeur de vos passions, le but politique que vous avez poursuivi, ... voilà ce que nous voulons atteindre.

Lorsque vous aurez attaqué un candidat calomnieusement, de façon à atteindre la sincérité de l'élection, quand vous aurez attaqué le gouvernement au delà de ce que le droit permet, et excité contre lui les passions, votre peine sera prise dans l'ardeur de votre ambition; on suspendra la récompense naturelle que vous en attendez. Vous avez voulu vous dresser un piédestal; la loi le brise et elle vous rend ... là où vous avez péché (Très bien! — Bravo!)

Cela est juste et nécessaire, à moins que vous ne vouliez l'énervation de la loi ou le rétablissement de la prison.

J'arrive à la loi sur l'organisation de l'armée. Cette société, a dit M. Simon, vit à outrance, dans une passion désordonnée de luxe. Le gouvernement, lui aussi, vit à outrance. Il engage les finances sans compter, et maintenant, il va dépenser les hommes à outrance.

Je ne sais s'il y a dans le monde une tendance à un luxe excessif. Ce que je constate, au grand bien de ce pays, c'est l'élévation du niveau de la richesse publique.

Tout à l'heure on faisait allusion à la solennité d'hier. Eh bien! laissez moi le dire: les peuples qui étaient accourus voir notre Exposition ne se sont point alarmés du luxe de la France; mais ils se sont émus de sa grandeur et de sa prospérité. (Très bien! très bien). Laissez donc cet entraînement individuel qui ne tient pas compte des ressources de la famille. Le dédain public en fera justice.

C'est un fait moral dont je n'ai pas à me préoccuper.

Parlons du budget. Comment! tous ces budgets discutés, votés par vous, sont des mirages! Ils poussent à la dépense à outrance! Cette accusation échappe, par sa généralité, à l'étreinte de la discussion. Sont-ce les travaux publics, les chemins de fer, la multiplication des revenus par le développement de la prospérité publique que vous blâmez? Où porte votre critique? Ne restez pas dans les généralités banales; citez des faits précis.

Il en faut, surtout lorsqu'on jette le soupçon sur un acte du gouvernement, sur la moralité de ses agents. Ici une affirmation est nécessaire, et, à l'appui de cette affirmation, il faut une preuve; sinon, le silence vous est commandé. (Très bien! très bien!—Mouvement prolongé d'approbation.)

Comment! lorsque des hommes se consacrent loyalement aux travaux du gouvernement, il serait permis, même à un député, d'exprimer sur eux des soupçons? J'en appelle à la loyauté de l'honorable M. Jules Simon: s'il était exposé à un semblable langage, n'en serait-il pas profondément indigné? Eh bien! c'est le sentiment que j'éprouve. (Très bien! très bien!)

Au sujet des budgets, on a précisé un fait: il a été décidé que de l'excédant du budget de 1865 on prélèverait une somme de 12 millions 200,000 fr., et que ce prélèvement serait opéré au profit du budget rectificatif de 1866. Le budget de 1865 s'est soldé en équilibre; il a fourni à celui de 1866 la somme convenue. Cette somme figure dans ce dernier budget, et la loi des comptes de 1865 l'a défalquée de l'actif de cet exercice.

C'est là ce qu'on appelle un gaspillage, un désordre! en quoi? Est-ce qu'en face d'un excédant prévu, calculé, vous n'avez pas le droit de décider que cet excédant sera attribué soit aux découverts antérieurs, soit aux dépenses à venir? Est-ce que dans cette question vidée, il y a quelque chose d'étrange? J'aurais compris des reproches si l'excédant de 12 millions ne s'était pas réalisé. On aurait pu dire: Vous faites des prévisions irréfléchies; vous calculez des excédants illusoires; les faits accomplis, vous reconnaissez que le report d'une année à l'autre est impossible.

M. Garnier-Pagès—Comment comblerez-vous les découverts? (Bruit.)

M. le ministre—L'honorable M. Garnier-Pagès voudrait me détourner de mon argumentation. Je reviendrai tout à l'heure à sa question.

Quant à présent, j'ai démontré que l'accusation de prodigalité ou d'irréflexion n'avait pas de fondement. Un excédant a été prévu sur 1865: il est réalisé; vous l'avez reporté sur 1866. Ce mode de procéder a été ratifié par la Chambre. Le reproche tombe donc de toute sa hauteur.

M. Segris—Le prélèvement a été consacré à des travaux productifs, à l'amélioration de mines et de canaux.

M. Pelletan—Au Trocadéro, par exemple. (Bruit.)

M. le ministre—Vous parlez du Trocadéro! Vous pourrez voir là une des belles choses de la grande cité.

M. Pelletan—Elle a coûté 19 millions! (Réclamations.)

M. le ministre—J'arrive à la loi de réorganisation militaire. Un mode étrange de discussion s'établit dans cette enceinte. On a déterminé le temps, les circonstances dans lesquelles le projet de loi doit être adopté. On a décidé que les trois grandes lois, pour se servir de l'expression de M. Thiers, seraient renvoyées à la prochaine session, et maintenant on provoque des discussions incidentes, un examen improvisé. On dit: vous demandez des hommes à outrance. Eh bien, cela, on veut effrayer le pays.

Voix nombreuses—Oui! oui! C'est cela.

Je demande à répondre en empruntant quelques mots à l'honorable M. Picard. Il a dit avec une naïveté que je n'attendais pas de lui (rire): Le pays est dans un calme effrayant; on prétend qu'il ne s'émeut pas; un collège électoral s'ouvre, il ne s'émeut pas; un candidat de l'Opposition. Quel affreux malheur! (Hilarité prolongée.—Applaudissements.)

M. Glais-Bizoin—C'est parce qu'il n'y a pas de liberté de la presse.

M. le Ministre—Comment! dans les Landes l'Opposition ne peut pas trouver un candidat?

M. Eugène Pelletan—Il n'y a pas de journal d'Opposition. (Ah! ah!)

M. le président Schneider—Ayez plus de confiance dans le pays, dans son bon sens. (Oui! oui!)

M. Ernest Picard—Il n'a pas d'organes. L'homme est une intelligence servie par des organes.

M. le Ministre—Le pays envisage sans émotion la loi militaire. Le calme dont parlait l'honorable M. Picard est la justification du gouvernement et la condamnation de l'Opposition. (Très bien! très bien!)

Non, le pays n'est pas avec vous; vous avez beau parler de je ne sais quelle transformation radicale de notre système, du dépérissement des facultés vives de notre société, le pays n'est pas avec vous!....

M. Glais-Bizoin—Nous avons toutes les villes, toute l'intelligence. (Bruit.)

M. le Ministre—Il voit dans vos critiques les irritations vaines d'une opposition impuissante. Il n'est pas avec vous. Il est calme, parce qu'il ne partage pas vos passions, vos défiances; parce que, si vous avez pu citer une entreprise malheureuse et en faire une sorte d'objectif dans toutes vos attaques contre le gouvernement, ce n'est qu'un point noir dans un tableau brillant. Nous le reconnaissons avec douleur, mais sans hésitation: l'éclat de ce tableau ne sera pas obscurci par cette douleur et cette infortune. (Applaudissements.)

Si le pays est calme, s'il ne considère pas la loi militaire comme prenant des hommes à outrance, qu'en pense-t-il donc? Oui, messieurs, il s'est fait de grandes révélations à Sadowa. On a vu les résultats de la mousqueterie perfectionnée et des voies de communication qui, sillonnant l'Europe, permettent l'agglomération rapide de grandes masses d'hommes sur un point donné.

Eh bien! nous avons examiné ces problèmes militaires. Nous avons voulu mettre l'armement de la France à la hauteur de celui des autres nations de l'Europe. Vous appelez cela lever des hommes à outrance! J'appelle cela placer la garde de son épée à côté des splendeurs et des prospérités de la paix. [Très bien! très bien!—Longs applaudissements.]

Cette loi d'organisation militaire, qu'est-ce donc? c'est la France respectée, sympathique aux peuples, ne cherchant querelle à personne, animée d'un sincère désir de maintenir la paix. Utilement armée, elle ne sera que plus certaine de conserver et de protéger les grands et féconds travaux de la paix. [Très bien! très bien]

Et maintenant, messieurs, nous rentrons dans cette enceinte; nous nous adressons à vous. Vous n'avez pas la liberté parlementaire, l'honorable M. Jules Simon vous le déclare. Vous n'avez pas le droit d'initiative, et les nouveaux pouvoirs accordés au Sénat vous créent une condition déprimée et abaissée. Enfin, vous n'aurez pas le dernier mot en cas de lutte entre la majorité et le gouvernement.

Il est vrai, le droit d'initiative n'existe pas. Mais, par les interpellations.... [Réclamations à la gauche de l'orateur.]

M. Pelletan—Sur les vers à soie!

M. le Ministre—L'Opposition voudra-t-elle être seule juge de l'opportunité des interpellations? Elle s'étonne que la majorité, qui les trouve inutiles, inexplicables, les écarte! En vérité, si vous voulez arriver à ce résultat, que vous pourrez, par cela seul que vous le voudrez, porter ici toutes les questions, ce n'est plus l'ordre dans les débats, c'est le désordre dans la discussion que vous cherchez à introduire.

M. Jules Favre—Nous sommes inférieurs à toutes les nations pour la liberté parlementaire. (Bruit.)

M. le président Schneider—Nous le serions bien plus encore, si tant est que nous le soyons en quelque chose, si vous ne permettiez pas la discussion, et si vous ne respectiez pas la décision de la majorité. (Très bien! très bien!)

M. le Ministre—Le droit d'interpellation est écrit: il a pour conséquence la formule nette et précise qui appelle l'attention du gouvernement sur l'utilité de telle ou telle réforme.

Et maintenant, comment dire que le dernier sénatus consulte a enlevé quelque prérogative à cette Chambre? Quoi! donner au Sénat le droit de déférer de nouveau au Corps Législatif l'examen d'une loi, de la discuter et s'il persiste ou non dans ses convictions, et, si le Corps Législatif persiste, n'accorder alors au Sénat d'autre droit que celui d'examiner la loi au point de vue constitutionnel seulement, ce serait là porter atteinte à vos prérogatives! Parce qu'on aura placé à un point de la route un fanal pour l'éclairer, vous diriez que votre marche n'est pas libre!

Mais le gouvernement n'est-il donc pas avec vous dans cette question? N'est-ce pas lui qui vous présente la loi, qui la soutient, qui la défend? N'aurait-il pas, avec vous, le droit de se plaindre d'un ajournement? Eh bien! le gouvernement croit-il avoir diminué ses droits en proposant toutes les lumières de l'administration, de l'armée, du pays tout entier? Examinez! Non, il n'y a là ni abaissement ni diminution d'autorité; il y a simplement meilleur équilibre et plus de prudence.

M. le vicomte Lanjuinais—Je demande la parole.

M. le Ministre—On dit que la Chambre n'aurait pas le dernier mot dans un conflit entre le gouvernement et le Corps Législatif.

Croit-on qu'on va m'entraîner à discuter des questions constitutionnelles dans une enceinte où il ne doit pas en produire, des questions que la bonne harmonie qui existe heureusement entre les pouvoirs publics met bien loin de nous? Non! je dirai seulement que, dans le champ des hypothèses, il n'y a pas de conflit entre le gouvernement et le Corps Législatif qui n'ait sa solution naturelle et définitive dans un pouvoir que nous devons tous respecter, la souveraineté du peuple, le suffrage universel, notre juge à tous. (Marques générales d'approbation.)

M. Glais-Bizoin—Très bien! très bien!

M. le Ministre—Oui, la Constitution a tout prévu, tout réglé, sous le contrôle de la souveraineté du peuple.

Votre souveraineté, maintenant, en matière de finances, l'honorable M. Jules Simon dit qu'elle n'existe pas, parce que le Corps Législatif ne vote pas le budget par articles. Il y a là, de la part de l'honorable membre, une erreur, sous aucun gouvernement, jamais on n'a voté le budget par articles.

M. Thiers—Par section.

M. le Ministre—On en était bien venu autrefois au vote par chapitre, malgré l'énergique résistance de M. Thiers.

M. Thiers—Il n'y avait pas de droit de virement.

M. le Ministre—Il y avait mieux: il y avait le droit d'ouverture, par ordonnance, de crédits supplémentaires extraordinaires et complémentaires.

M. Garnier-Pagès—Vous l'avez encore aujourd'hui.

M. le ministre—Avec cette différence qu'aujourd'hui il faut une loi, et qu'alors il suffisait d'une ordonnance royale.

M. Glais-Bizoin—Nous avions des ministres responsables. (Bruit.)

M. le Ministre—Si je suis obligé de suivre mes honorables interrupteurs dans toutes leurs interruptions, mes forces ne tarderont pas à être épuisées. Je les prie de remarquer que, pendant tout le discours de l'honorable M. Picard, qui n'avait certainement pas pour but de nous être agréable [on rit], pendant tout le discours de l'honorable M. Jules Simon qui, sous une forme plus modérée, nous adressait de dures vérités, si vérités il y a, le gouvernement n'a pas interrompu par un geste, par un mot. M. le garde des sceaux a seulement rappelé la cérémonie d'hier. Vous, depuis que je parle, vous en êtes au moins à votre trentième interruption. (On rit.) Veuillez me permettre d'aller jusqu'au bout de ma pensée. Quoi! vous pourriez arriver, par le droit d'amendement, à émietter un article du budget jusqu'à un crédit de $5,000 fr., et vous n'avez pas de liberté en matière de finances!

Vos réclamations ne sont pas fondées. Non, il n'y a, sous vos attaques, rien de sérieux; les libertés que vous contestez, vous les avez toutes en fait, et celles que vous pouvez réclamer, vous les aurez bientôt en droit.

Il en est une, que vous contestez par-dessus toutes. Vous dites au gouvernement qu'il ne doit pas avoir de candidats officiels, ou du moins que, s'il en a, il ne doit pas exercer son influence pour les faire triompher.

Ah! je voudrais bien avoir qualité pour proposer à l'Opposition une convention.... (mouvement), à la condition qu'elle voulût bien me donner un gage.

Tenez, voulez vous effacer des élections l'influence du gouvernement? Voulez-vous que ses fonctionnaires, les préfets, les sous préfets, que toutes les forces administratives par lesquelles vous l'accusez d'exercer une influence utile sur cet immense suffrage universel qui se compose de 8 millions d'hommes, voulez-vous que toute cette organisation disparaisse?

Eh bien! promettez-moi et garantissez moi que vous ferez sortir de la lutte électorale toutes les passions mauvaises, toutes les promesses fallacieuses de destruction d'impôt, d'anéantissement de droits d'octroi (interruption sur quelques bancs), de suppression des contributions indirectes, de suppression du prix de l'exonération, qui disparaîtra en vertu de la loi nouvelle et se traduira par un prix de remplacement que vous jugerez! Promettez nous de ne pas nourrir le pays de ces illusions fatales!

Promettez-nous de vous placer exclusivement sur les hautes régions de la politique! Et lorsque vous demandez au gouvernement d'être une sorte de président impartial dans cette lutte solennelle, promettez nous de n'y pas jeter toutes les passions, toutes les fureurs de ce journalisme ardent et troublé qui vient détruire les conditions d'équilibre nécessaires à la manifestation de la vérité. (Bravos et applaudissements.)

Oui, je les ai vues, moi, ces élections, et de près; j'y ai été partie; j'ai vu, dans chaque canton, de ces individualités déclassées, de ces hommes révoqués de leurs fonctions, je ne sais quels piliers d'estaminets, se dressant et attaquant toutes les réputations, toutes les probités cantonales, et promenant la révolution partout (oui! oui! — c'est vrai!); faisant ce qu'il y a quelques jours on faisait à Londres, dans une réunion solennelle et publique, où l'on inaugurait l'anniversaire des journées de juin, de ces journées qui ont ensanglanté la capitale et fait reculer la civilisation!

Oui, il y a huit jours, des Français, non pas exilés, parce qu'ils sont libres, et ne sont éloignés de la France que par leur propre volonté, des Français inauguraient solennellement l'anniversaire des journées de juin, de tout ce sang qui a coulé dans Paris et qui a rempli la province de tant de consternation et de douleur. (Vive sensation.)

Vous voulez la liberté électorale, vous voulez que le gouvernement n'arrive pas au milieu de ces ardeurs pour les combattre; alors faites-les cesser, arrêtez tous ces élans mauvais, toutes ces passions malsaines, pour me servir de l'expression de M. Jules Simon, et si le pays agit dans des conditions de calme, d'impartialité et de sincérité, je dirai alors, pour employer les termes de l'honorable M. Picard, que ce calme sera effrayant pour l'Opposition. (Rires et bravos prolongés. — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. le président Schneider—Je propose à la Chambre de remettre à demain la suite de la discussion. (Oui! oui!)

La séance est levée à six heures vingt minutes.

SÉNAT—(*Séance du 5 juillet.*)

M. le président Troplong prononce l'allocution suivante:

Messieurs les sénateurs,

A une de nos précédentes séances, l'intérêt qui s'attache ici à toutes les nobles causes avait provoqué des paroles d'espérance en faveur de l'empereur Maximilien.

Nous nous trompions, et nous n'avons à exprimer aujourd'hui que des sentiments de douleur. (Sensation.) Un crime horrible a été commis contre les lois de la guerre, du droit des gens et de l'humanité.

De toutes parts.—Très bien! très bien!

M. le président.—De Maximilien, qui était à peine un vaincu, la trahison et la barbarie ont fait une victime. Ceux qui ont immolé ce prince loyal et sincère, que d'imposantes manifestations nationales étaient venues chercher à Miramar pour occuper le pouvoir vacant, ces hommes, si tant est qu'ils méritent ce nom, ne représentent ni la cause d'un peuple ni une forme de gouvernement. (Très bien! très bien!)

C'est l'anarchie militaire enivrée d'un jour de lâche et odieux succès (Nouvelle et vive approbation) qui déchire son ennemi avant de se déchirer elle-même. (Très bien! très bien!) Car, messieurs, n'en doutez pas, le sang de Maximilien retombera sur ceux qui l'ont versé.

De toutes parts—Oui! oui!

M. le président.—Ainsi le veut l'inflexible justice. La mort de ce prince innocent fera plus de mal à ses auteurs qu'il ne leur eût fait par sa victoire.

Protestons donc contre cet abominable outrage à la civilisation de notre époque, et attachons-nous de plus en plus fort aux principes généreux et libéraux qui nous le faisaient croire impossible.

(Des bravos et des applaudissements prolongés suivent cette allocution, qui a profondément impressionné le sénat.)

M. Adolphe Barrot.—Et l'infâme traître Lopez, qui est officier de la Légion d'honneur, quelle mesure prendra-t-on à son égard? Laissera-t-on sur sa poitrine le signe de l'honneur?

M. le président.—C'est une affaire de la compétence du conseil de l'Ordre, qui ne manquera pas de s'en occuper.

M. le comte de Grossolles Flamarens.—Le nom de ce traître est devenu synonyme de celui de Judas.

M. le maréchal Bazaine.—Il sera dégradé de droit.

M. le vicomte de la Guéronnière—La conscience publique demande cette dégradation.

M. le baron de Ladoucette.—Le conseil de la Légion d'honneur avisera.

(Le vif sentiment qui agite l'assemblée interrompt la séance pendant quelques instants.)

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

L'enregistrement en Virginie.

Nouvelles d'Europe.

Note de Napoléon au roi de Prusse.

Londres 26, 2 P. M.—Consolidés, 94 1/8. Bons 72.

Liverpool, 26, 2 P. M.—Coton plus ferme, mais pas plus haut.

Florence, 26—Le baron Ratazzi, premier ministre du royaume d'Italie, offre de mettre à Rome une garnison de troupes nationales pour protéger la ville contre Garibaldi et Mazzini.

Vienne, 26—Napoléon a envoyé au roi de Prusse une note où il le presse de rendre au Danemark les provinces danoises au nord du Schleswig. L'empereur d'Autriche refuse d'intervenir.

Brême, 26—Un couple de conscrits prussiens a déserté et gagné un navire américain dans le port de Brême et qui est sur le point de partir. Les Prussiens menacent d'ouvrir leurs batteries sur le navire, et, après de courts pourparlers, les déserteurs ont été renvoyés.

Londres, 26, au soir—Consolidés 94, bons 72 1/2.

Frankfort, 26—Bons 76 7/8.

Liverpool, 26, au soir—Le marché au coton s'est clos avec plus de fermeté et l'on y a remarqué plus d'activité. On n'établit une hausse de 1/8 sur tous les grades.

St Pétersbourg, 26—Le gouvernement russe a transmis des ordres à ses agents en Chine, de soutenir la ville de Han Kaw comme marché pour les thés.

Louisville, 26—Tabac actif aux pleins prix. Vendu 147 boucauts.

Indianapolis, 26—L'hon. Dan Mace, ex membre du Congrès, s'est suicidé ce matin.

Cincinnati, 26—Farine sans changement. De famille à $10 25. Porc à $21. Bacon rare. Jambons à 21 et 22. Graisse 12 1/2.

St Louis, 26—Coton plat. Bon ordinaire 18. Farine plus faible à $...

Augusta, 26—Coton calme, mais ferme. Vendu 153 balles à 24 1/2.

Forte pluie aujourd'hui avec indication de pluie. Deux régiments ont été tués par la foudre. Les avis de l'intérieur sont favorables aux récoltes.

Les affranchis tiennent des meetings par tout l'Etat. Ils sont harangués par des orateurs blancs et noirs qui s'efforcent de leur faire comprendre qu'ils doivent soutenir leur parti.

Savannah, 26—Coton calme et ferme. Faible demande à 25. Vendu 87 balles. Reçu 376.

Pas de pluie depuis deux jours. La perspective s'améliore pour les récoltes.

Baltimore, 26—Coton 25. Farine calme.

New York, 26—Coton ferme. Vendu 1,500 balles. Mid. 27. Farine inactive et lourde. Fonds bien tenus. Argent à 5. Or 139 5/8. 5 20, avec coupons 111 1/2.

Washington, 26—Procès Surratt—Le juge Fisher admet le témoignage sur le train du chemin de fer, pour que Surratt y fût impliqué. ... témoins déposent contre la véracité du Dr. Bissel. D'autres ont attesté son bon caractère, ainsi que ceux qui ... L'audition des témoins est à sa fin. On suppose que les plaidoiries seront longues.

Le Président a nommé les généraux Sherman, Harvey et Terry membres de la Commission indienne, qui se rassemblera à St. Louis le 1er août.

Les sénateurs Patterson et Wilson et les représentants Logan, Browall, Collum, Scofield, Kelly et Raine, haranguèrent le peuple de l'Ohio, pour le ticket radical.

Revenu aujourd'hui $818,000.

Mobile, 26—Vendu 200 balles de coton; marché ferme à 22 1/2. Reçu 40 balles. Vendu pendant la semaine 1,275 balles; reçu 381. Stock restant 7,558.

Galveston, 26—Les employés du gouvernement envoyés dernièrement pour travailler sur la frontière, souffrent du choléra, dit-on, près de San Antonio où ils sont en quarantaine. La moyenne des décès est de 5. Les affranchis à Alleyton sont attaqués du même fléau.

Le steamer Tartar est arrivé de Wilmington, Delaware, entre ce port et Brazos Santiago.

Richmond, 26—La Cour de District des E. U. a commencé sa session aujourd'hui. Le juge Underwood, dans sa charge, a dit que le Grand Juri aurait une nouvelle classe d'affaires où il s'agirait d'enregistrements illégaux. Il a conseillé la modération, attendu que beaucoup s'étaient fait enregistrer en s'appuyant sur l'opinion de l'avocat général et celle du commandant de district, sans avoir l'intention de commettre un parjure. S'il s'en révélait, cela concernerait des hommes notables et non des ignorants.

Voici un ordre du gén. Schofield.

Quartier Gén. 1er Dist. Mil. Etat de Virginie.
Richmond, 26 juillet 1867.
Ordre général, No 47.

1.—Conformément à la section VI de l'acte du Congrès, passé le 19 juillet 1867, le texte comprenant ces mots: "officiers exécutifs ou judiciaires dans tout Etat" tels qu'ils sont employés dans le serment d'enregistrement prescrit par l'acte du 23 mars 1867, parag. 4 de l'instruction publiée dans l'ordre général No 34, le 23 juin 1867, est amendé de manière à lire: "le gouverneur, le lieut.-gouverneur, le secrétaire d'Etat, l'auditeur des comptes publics, le receveur du Bureau des Terres, le trésorier d'Etat, l'avocat général, le shérif, le sergent de ville ou de bourg, le commissaire du Revenu, le voyer du comté, le constable, l'économe des pauvres, le commissaire du Bureau des travaux publics, le juge de la Cour Suprême, le juge de la Cour de circuit, le juge de la cour des Hustings, le juge de la cour de comté, le maire, le recorder ou alderman de ville ou de bourg, le coroner, l'escheator, l'inspecteur de tabac, de farine, etc.... greffier de la cour suprême, de la cour de District, de circuit ou de cour de comté ou de la cour des Hustings, l'avocat de la communauté."

2. Les bureaux d'enregistrement auront pour gouverne la liste amendée des officiers exécutifs et judiciaires, quand ils réviseront l'enregistrement, à la seconde session des Bureaux, suivant le parag. 17 des règles publiées dans l'ordre général No 28, en date du 13 mai 1867. Les Bureaux transféreront dans les listes de rejetés les noms de toutes les personnes qui peuvent avoir été indûment enregistrées et inséreront toutes les personnes qui ont droit au vote et qui, pour quelque cause que ce soit, n'ont pas été inscrites à la première session.

3. Les bureaux d'enregistrement tiendront leur seconde section sans retard inutile après la réception de cet ordre et après avoir donné les dix jours de notice requis par le paragraphe 17 des règles du 13 mai 1867, ci-dessus mentionnées.

Par ordre du Brig. et Maj. Gen.
J. M. SCHOFIELD.

La ville est pleine de rumeurs sur un changement d'officiers de ville, et l'on croit généralement que les autorités militaires sont à la veille de faire nombre de nouvelles nominations.

Columbia, 26—A la convention, aujourd'hui, le temps s'est passé en discussions et en élections des officiers du comité central d'Etat du parti de l'union républicaine. Le président et le trésorier sont blancs et le vice-président et le secrétaire sont de couleur.

Un délégué blanc a offert sa démission aujourd'hui par la raison qu'il ne pourra souscrire à la plate-forme adoptée. Sa démission a été promptement acceptée. Le président de la convention (c) a dit qu'il était charmé de l'accepter, attendu qu'il ne voulait pas de Judas parmi eux.

Copies des résolutions seront envoyées au président des Etats Unis, au général Sickles et au comité exécutif du parti à Washington.

Un garçon nommé Hanchey, a été tué par un train du chemin de fer près de Hambourg, ce matin.

Charleston, 26—Coton actif, sans changement dans le prix. Vendu 215 balles à 25 1/2 et 26. Reçu 86.

New York, 26—L'or a fermé inactif et lourd à 139 5/8.

Washington, 26. — A la convention constitutionnelle, hier, la discussion du rapport du comité de suffrage étant l'ordre spécial du jour, la résolution du comité général proposant l'extension du droit de suffrage aux femmes a été appelée et a été rejetée.

Une motion de mettre à la résolution une préface déclarant que l'Etat seul a le droit de régler la franchise parmi ses propres citoyens, sans intervention ou contrôle d'aucune autorité quelconque, a été présentée, et cette motion a occasionné quelque débat, mais elle a été perdue par un vote de 50 contre 91.

Un amendement pour priver du droit de vote ceux qui ont fraudé le gouvernement de l'Etat ou des Etats Unis, a été adopté.

Un feu à Long Branch a détruit hier diverses bâtisses, dépendances du Mansion House.

On dit à Montréal que des pétitions pour obtenir la mise en liberté de McMahon ont été favorablement accueillies.

Grant fera un séjour à Long Branch où il est actuellement.

La loi de 1862 prohibe le commerce des coolies par les américains, sur des bâtiments américains, sous certaines restrictions. Mais il n'y a rien dans la loi qui empêche aux Chinois de venir ici. La loi d'immigration dont parle le consul américain de la Havane, concerne simplement l'entassement des passagers. La loi empêche aux navires américains de transporter des coolies contre leur volonté dans aucun pays, sans faire d'allusion aux Etats Unis, et cela, dans son texte, ne s'applique pas aux navires étrangers.

Une dépêche d'Oseaka dit que 75 Indiens ont attaqué un corps d'ingénieurs employés par la compagnie du Chemin de fer Pacifique et qui se trouvaient à Bitter Creek. Ils ont tué l'ingénieur en chef B. T. Brown. Ces Indiens ont virtuellement pris possession du chemin, du fort Bridges au fort Saunders.

(*Dépêches d'hier après midi.*)

New York, 26—Des lettres datées du 13 juillet de Honduras, disent qu'un autre steamer est arrivé des Etats Unis avec un grand nombre d'émigrants.

Pour attirer l'immigration, la Législature exempte les immigrants de droits et de taxes pendant 3 ans, admet francs de droit, leurs ustensiles, meubles, provisions, etc, et donne terre et argent à ceux qui sont forts et robustes.

Une dépêche au *Herald* dit que Meade est choisi pour succéder à Sheridan, et que le changement aura lieu aussitôt que le Président sera prêt à agir en cette affaire.

Nashville, 26—On annonce qu'une émeute a eu lieu à Rogersville. On a tiré sur Etheridge et des volées ont été échangées entre les deux parties. Les belligérants sont les blancs conservateurs et les noirs radicaux.

Un individu a été tué, et 37 ont été blessés dont 7 mortellement. Etheridge n'a pas été atteint.

Southampton, 26—Le Nonpareil est arrivé. Tout allait bien à bord.

Liverpool, 26, midi—Coton à 10 1/4 et 10 5/8 pour le mid. orl.

New York, 26—Fonds bien tenus. Or 139 7/8.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 26 juillet.

La semaine commerciale expire aujourd'hui. Il y a eu calme presque partout. Le sucre et la mélasse étaient peu abondants et la demande de produits de l'Ouest a été à peine modérée; le beurre et la farine ont faibli, le maïs et le porc ont baissé—Le coton ne s'est guère écoulé par suite de l'abondance d'approvisionnement et du désaccord entre les vendeurs et les acheteurs. Les transactions comprennent à peine 300 balles, aux prix antérieurs. Les ventes de la semaine s'élèvent à 4 500 balles contre 6,000 la semaine dernière et 6,000 la semaine précédente.

Le numéraire a été moins ferme. L'or a ouvert nominalement à 139 1/2 à 139 3/4 contre 139 1/2 à New York; il s'est ensuite relevé et a clos aux taux d'ouverture. Les offres étaient fort nombreuses et les acheteurs se sont tenus à l'écart. Les transactions embrassent $1,000 à 139 1/2, $2000, $4000, $5000, $10,000 et $10,000 à $139 5/8, $1500 et $2000 à 139 3/4 et $5000 aux mêmes taux.—On n'a pas annoncé de ventes d'argent; les demi-piastres américaines valaient 132 à 132 1/2 et les piastres mexicaines 142 à 142 1/2 et 2 1/2 à 2 3/4 de prime pour de l'or.

Le change étranger a manqué d'animation. Les offres étaient quelque peu restreintes, et la réaction dans le numéraire a écarté les acheteurs. On a vendu les traites suivantes à des banques et à des banquiers: 2000 livres en traites commerciales, à 151, ... livres à 151 1/4; 1000 livres et 1500 livres de première classe, à 151, ... livres de banque à 151 et ... livres de ... Dans le change sur France, une vente de ... francs en commercial No 1, à 3.70. Le sterling peut être coté nominalement à 150 à 151 la toute commerciale, 151 1/2 à 152 1/2 le No 1 à première classe, et 154 le change de banque. Le change sur France, à 3 72 1/2 à 3 67 1/2 le commercial No 1, et 3 65 le change de banque.

Le change américain n'a pas varié, bien qu'il ait une tendance à la baisse. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 et 5/8 de prime — 1/2 vers la clôture. Le commercial était assez abondant et les acheteurs se sont présentés plus volontiers. Il s'est traité $1,000 sur New York, à vue, à 7/16 de prime, $1,000, $20,000, $20,000, $35,000 à 1/2, $10,000 et $1,000 à 1/4, $5,000, à dix jours, au pair, $10,000 dito au même taux, $10,000 à quinze jours, à 1/4 d'escompte, $15,000, à trente jours, à 5/8, $6,000 et $10,000 à 1/2 et $11 000 ... au même taux. Les cours du change commercial étaient, à la clôture, de 1/4 à 3/8 de prime à vue, 1/4 à un pair, pair à 1/2 d'escompte pour 10 à 20 jours, 3/4 pour trente jours et 1 1/2 à 1 3/4 pour soixante jours.

On n'a pas vendu d'actions.—Il a été transféré au bureau 50 actions de la Compagnie de chemins de fer de la ville, dans la semaine expirée ce soir. En l'absence de transactions, nous cotons nominalement les actions de la banque de la Louisiane à $40 à $...; celles de la banque l'Etat de la Louisiane à $28 50 à 29 50; celles de la banque des Mechanics and Traders ($50 payées) à $...; celles de la banque du Canal ($50 payées) $24 50 à $25; celles de la banque de l'Union à $20 à 21; celles de la banque des Citoyens à $17 à 18, celles de la banque de la Nouvelle Orléans à $31 50 à 35 50, celles de la banque du Sud à $24 à ..., celles de la banque des Marchands à $24 à 25, celles de la banque du Crescent City à $30 à 31; celles de la banque d'Amérique à $143 à $143 50, celles de la banque City National à $96 à $98, celles de la banque Louisiana National à $109 à —, celles de la compagnie de chemins de fer de la ville, à $216 à 217, celles de la compagnie du chemin de fer du Crescent City à $15 à $19, celles de la compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles à $80 à $80, celles du chemin de fer de Carrollton à $53 à 53 50, celles du chemin de fer Pontchartrain à $80 à 85, celles du chemin de fer des Opelousas à $5 à 5 50, celles du chemin de fer de Jackson à $6 50 à $6 75, celles de la Presse à coton de la Levée à $80 à $81, celles de la compagnie du Gaz à $153 50 à $154, celles de la compagnie des Water Works, à $60 à $70 50, celles de la compagnie d'assurance de l'Union à $70 à 72; celles de la compagnie d'assurance du Hope à $65 à $70, celles de la compagnie d'assurance Germania à $38 à $40, celles de la compagnie l'assurance Nationale à $25 à $26.

Les bons de la ville n'ont pas trouvé d'acheteurs. Les consolidés sont cotés à 85 à 88 et les consolidés en faveur du chemin de fer à 76 à 78 suivant les coupons—Les "taxes" de la Louisiane sont cotés à 58 à 60; les bons de chemins de fer de Jackson, première hypothèque, à 72 à 73, les billets du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 54 à 55.

$3,000 en petits billets de la ville se sont vendus à 95 et $2,500 en gros billets à 85.—Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 41 à 13 et les billets du Trésor de l'Etat à 70 à 75. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers des petites sommes qui leur sont apportées.—Les petits billets de la ville se sont vendus à 5 à 8 d'escompte et les gros s'obtenaient facilement à 13 à 16.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 26 juillet 1867.

COTON—Un calme croissant a caractérisé le mouvement, aujourd'hui. Le marché a été assez bien pourvu—surtout de hauts grades—durant toute la journée, et comme les réclamations des détenteurs ont de beaucoup outrepassé les limites des acheteurs, ceux-ci—forts de l'incertitude qui règne sur les marchés de New York et de Liverpool, ont décidé de suspendre le complément de leurs ordres jusqu'à l'arrivée de nouveaux avis des marchés en question.—Dans ces circonstances les transactions n'ont pu former qu'un montant total de 300 balles, cinq courtiers ayant pris part aux affaires. Les prix n'ont indiqué aucun changement matériel, les ventes s'étant effectuées d'une manière analogue à nos cotes d'hier, lesquelles étaient comme suit: ordinary, 20 à 22, good ordinary 23 à 23 1/2, low midd 24 à 25, middling nominal à 27 cts. Les ventes durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont embrassé 1700 balles, formant un total pour la semaine de 4500 contre 6950 la semaine dernière. Les cotons reçus, proprement dit, durant la semaine dernière—abstraction faite de ceux venus de Mobile, de la Floride et du Texas, lesquels sont compris dans leurs tableaux respectifs—ont embrassé 1201 balles, contre 570 la semaine dernière, montrant une augmentation de 331 balles. Les exportations, durant la semaine, ont embrassé 15656 balles, dont 6385 pour le cabotage et 9271 pour les ports étrangers.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles		102,082
Reçu aujourd'hui	174	
précédemment	757515—757689	
Balles additionnelles, composées de cotons avariés, épars, de ramassis et d'échantillons	13323	771012
		873094
Expédié aujourd'hui	4791	
précédemment	838317	
		843111
Stock en mains		29983

TABAC—A cause de la faiblesse des lots offerts et de la fermeté continue des détenteurs, le mouvement, aujourd'hui, a été fort restreint, s'étant borné à 32 boucauts, dont 7 à — et 25 dont les chiffres qui n'ont pas transpiré. Faute de ventes nous continuons à coter:

Léger—Inferior lugs, 4 à 4 1/2, good lugs 4 1/2 à 5, inferior à common leaf, 6 à 7 1/2, medium leaf 8 à 10 1/2, fair leaf 11 — à 13, fine leaf 13 1/2 à 15 1/2, choice selections 16 1/2 à 18 1/2 cts.

Lourd—Inferior and trashy lugs 4 1/2 à 5, good lugs 5 1/2 à 6, in. à com. leaf 7 à 8 1/2, medium leaf, 9 à 11 1/2, fair, 12 à 13 1/2, fine 14 1/2 à 18— choice selections 18 1/2 à 21.

Les steamers Continental et le towboat Yankee ayant à sa remorque deux barges de St Louis, sont arrivés ici depuis hier.

SUCRE ET MELASSE—Il n'y a eu que peu ou point de demandes de sucre de la Louisiane aujourd'hui. Le stock est faible et dans l'article les transactions se font en détail. Nous cotons 13 1/4 cts pour le fair, 15 à 16 c pour le strictement prime, 16 1/2 pour le jaune clarifié et 17 c la livre de blanc. Le marché est dépourvu de mélasse de la Louisiane. Le sucre de Cuba est en quelque sorte ferme et le stock en est faible. Demande bonne. Nous cotons actuellement 13 cents pour le No 13 et 14 cents pour le fully fair à prime. La mélasse de Cuba abonde. Peu ou point de demandes. Nous cotons 48 à 54 cts le gallon selon la force des lots.

FARINE—Le marché est calme et la demande modérée. Prix irréguliers et plus faciles. Les ventes, aujourd'hui, ont embrassé 1452 barils dont 110 de farine pour ce qu'elle vaut à $5, 75 de superfine à $10 50, 150 do à $10 75, 57, 100 de choix, 200 do, devant arriver, à $16 le baril, 100 de pour ce qu'elle vaut. 80 de double extra, 200 d'extra de choix, à des conditions privées.

MAIS—Le stock de l'article n'est pas fort, mais la demande en est peu active et les prix ont baissé de 2 1/2 cts le boisseau. Les ventes, aujourd'hui ont embrassé 3250 sacs, en lots et dont 300 de jaune ordinaire mélangé, 200 de mélangé à $1 20, 600 de jaune mélangé, 150, 150 de mélangé à $1 22 1/2, 200 de jaune, 400 de jaune et de jaune mélangé, 150 de mélangé à $1 25, 500 de blanc mélangé à $1 35, 100 do, 300, 100 de blanc à $1 40 le boisseau.

CAFÉ—Le stock de café est faible et la demande lente. Nous cotons le Rio commun à fair 22 1/2 à 24 cts la livre.

DIVERS—Les œufs se vendent au débarcadère $24 à $27, ... en caisses 25 à 30 c la douzaine; les poules $6 à $9 la douzaine, les dindes $26 à $30, les oies $9 à $10, les pommes de terre, petites, $3 75 à $4 les grosses, $6 à $6 50 le baril, les oignons $6 à $6 50, les pommes $5 à $6, les pommes en caisses $1 75 à $4 75, les choux $18 à $22 le cent.

POMMES SECHES—Se vendent en lots à 6 1/2 à 7 1/2 c la livre.

HARICOTS—L'approvisionnement de haricots est faible et la demande bonne à $11 à 15 pour l'article venant de l'Ouest, et les haricots du Nord $15 à $17 le baril.

AVOINE—Il n'y a pas d'avoine en premières mains. Ventes de 400 sacs, devant arriver, ou divers lots à $1 15 le boisseau.

SON—Le marché est calme et les prix sont sans stabilité. Vente de 150 sacs à $1 50 les cent livres. D'autres ventes ont eu lieu au bas prix de $1 25.

FOIN—Le foin de choix est rare et en demande. Les autres qualités sont cependant calmes. Ventes de 350 balles de choix à $28, 200 de strictement choisi à $32 le tonneau.

PORC—Le marché est calme et les prix y sont plus faciles. Vente de 150 barils de mess, au débarcadère à $25 25 le baril.

VINAIGRE—Le vinaigre de cidre se vend à 22 1/2 à 25 c, le Cincinnati grape se débite à 25 à 27 1/2 c et le vinaigre blanc français 75 cents le gallon.

HUILE DE CHARBON—Le stock de l'huile en caisse est rond, tandis que celui de l'article en baril est faible. La demande pour le placement est modérée à 46 à 48 cts pour l'huile en baril et en caisse 62 1/2 à 65 cts.

SEL—Le stock de sel est faible, mais la demande de l'article est modérée. Nous cotons le gros sel en magasin à $2 25 à $2 35 le sac, et $2 15 pour les lots ronds pris en entrepôts, fin pris en magasin, $2 30 à $2 50 et $2 20 les lots ronds pris en entrepôts.

HUILE DE GRAISSE—Nous cotons l'huile de graisse $1 12 le gallon.

CORDE D'EMBALLAGE—L'article se vend en détail 10 1/4 à 11 cts la livre.

DRECHE—La drèche est fort calme à $1 à $1 80 le boisseau de drèche de l'Ouest et $1 90 à $2 pour celle du Canada.

HOUBLON—L'approvisionnement de l'article est faible et la demande bonne avec offre de 65 à 70 cts la livre.

POIS POUR VACHES—L'article est calme à $4 le boisseau.

PEAUX—Stock faible et bonne demande à 15 à 16 cts les sèches, 9 1/2 à 10 c les vertes.

LAINE—Nous avons à mentionner une vente de 20,000 livres de laine du lac, écoulée à 25 c la livre. Abondante et en bonne demande. Nous cotons la lavée 27 à 30 cts, 10 à 12 cts pour la laine pleine de glouterons, 18 à 21 c pour la native de la Louisiane, 21 c la 1/2 et 3/4 Merino, et 25 à 26 la livre de 3/4 à 7/8 merino.

RIZ—Il n'y a en premières mains ni riz de l'Inde ni riz de la Caroline. Le stock de riz de la Louisiane de hauts et de bas grades est faible et la demande bonne, tandis que les mauvaises qualités abondent et sont calmes. Nous cotons 11 à 14 1/2 c le riz de la Caroline, 9 1/2 à 12 c celui de la Louisiane, et 11 à 11 3/4 celui de l'Inde.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 27 juillet 1867.

Arrivé, dans la semaine—671 ... du Texas, 1,073 veaux et veaux d'un an, 74 cochons, 645 moutons et 17 vaches à lait.

Vendu — ... bœufs du Texas, 1,643 veaux et veaux d'un an, 47 cochons, 742 moutons et 21 vaches à lait.

A vendre—122 bœufs du Texas, 825 veaux et veaux d'un an, 69 cochons, 1,096 moutons et 34 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité par liv. net	— — à — —
do do 2me qualité, do	— — à — —
Bœufs de Texas, 1re qualité, par tête	45 — à 55 —
do do 2me qualité, par tête	30 — à 40 —
do do 3me qualité, par tête	15 — à 20 —
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— 7 à — 8 1/2
do du pays do	— 10 à — 11
Moutons 1re qualité par tête	— — à 9 00
do 2me do do	2 50 à 3 50
do 3me do do	1 50 à 2 00
Vaches du Texas avec veaux, par tête	— — à 2? 00
Vaches à lait, de choix, par tête	80 — à 125 00
do de 2e qualité, par tête	50 — à 70 00
Veaux, par tête	4 — à 10 00
Veaux d'un an, par tête	5 — à 12 00
Chèvres, par tête	1 50 à 4 50

NOYÉ le 26 juillet, CHAS HENRY CASSOU, à l'âge de 11 ans, fils adoptif de Madame L. Rion. Les amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, samedi 27, à quatre heures. Le convoi partira de la résidence No. 139, rue des Marais.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré lundi prochain 29 juillet, à ... heures du matin, à la chapelle de la rue des Remparts, coin Conti, pour le repos de l'âme des LOUISIANAIS morts devant Atlanta le 28 juillet 1864. 26 juil—3f

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à la cathédrale St Louis, mardi 30 juillet 1867, à 7 heures et demie précises du matin, en mémoire de feu JOSEPH-VICTOR LACROIX. Les amis et connaissances de la famille sont invités à y assister.
De la part de la famille. 26 juil—3f

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

La R∴ ... L∴ Fraternité No 20, sous la juridiction du Suprême Conseil de la Louisiane, procédera ... ce soir, samedi, 27 du courant, à 7 1/2 heures précises, à ... au degré ...
Les FF∴ MM∴ de toutes les juridictions sont invités à y assister.
Encoignure Passage de la Bourse et St-Louis.
Par mandement du Vén∴ C. L. SAINT-CYR,
WM. BERNARD, M∴ M∴ Sec∴
27 juil—1f

Académie de l'Etat de la Louisiane,
Près ALEXANDRIA, Le.
Fondée et soutenue par l'Etat de la Louisiane.
La prochaine session commence le 2 septembre et se termine le 25 juin 1868.
FACULTE—Un corps complet de professeurs distingués pour toutes les branches de Littérature et de la Science enseignées d'habitude dans les meilleurs collèges et universités.
COURS D'ETUDES—Département préparatoire et académique, y compris un Cours littéraire et scientifique complet, et une École de Génie civil et une École de Commerce.
CONDITIONS—Pour tous les frais, excepté les vêtements, $400 ... d'avance; le reste au paiement ... le 1er janvier et le 1er avril ...
23 juil—3m D. F. BOYD, Surintendant.

Avis.
Le soussigné remercie sincèrement ses nombreux amis et le public du généreux patronage dont ils l'ont honoré à son ancien établissement, et espère qu'ils le continueront au nouvel établissement qu'il a l'intention d'ouvrir le 1er Août ... qui se rattache à son genre de commerce.
27 juil—1f JNO. GAUCHE.

Venant de débarquer:
18 barils et demi-barils OLIVES Verdales & Ameilans, très fraîches.
Aussi—
20 barriques Côte de Fronsac, excellent VIN de famille.
20 barils VINAIGRE de vin blanc, [bonne].
20 barriques VIN rouge St-Georges vieux.
A vendre par J. PLAISENT,
27 juillet—6f No 5 rue St-Louis.

En débarquement
DU NAVIRE "ROSINA" DE BORDEAUX
15 BARRIQUES Vin rouge pour familles.
1 caisse Fécule assortie, telle que Tapioca, Semoule de froment, Racou de l'Inde et Fécule de pommes de terre.
1 caisse Chocolat Impérial—Louit frères & Co.
10 " Moutarde de Dijon.
" Pruneaux en flacons, de J. Fau.
" do en boîtes transparentes—J. Fau.
" Cerises à l'eau-de-vie.
10 " de 1902 boîtes Champignons au naturel,
4 " de 502 Cèpes à l'huile.
A vendre par J. B. SOLARI,
27 juillet—3f Encoignure Royale et St-Louis.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.
Nlle-Orléans, 23 juillet 1867.
LES ACTIONNAIRES de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain sont requis de se réunir, au bureau de MM. Pike, Lapeyre & Brother, rue du Camp, le LUNDI, 5 août prochain, de 10 à 2 heures, afin de voter pour ou contre l'acceptation de l'ordonnance de la ville No 661—nouvelle série—laquelle ordonnance est intitulée "Ordonnance concernant la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain et accordant à la dite Compagnie des droits et privilèges additionnels pour l'extension, l'usage et le maintien de ses chemins de fer et dépôts dans les limites de la ville de la Nouvelle Orléans."
Par ordre du Président,
24 juil—au 5 août Wm J. CARTER, Secrétaire.

Maison à louer
A long terme, en totalité ou en partie, à de bonnes conditions, à un bon locataire, pour le 1er Octobre prochain.
Cette maison, située rue Royale, Nos 121, 125, entre St-Louis et Toulouse, consiste en 3 magasins, avec 4 belles vitrines sur la rue, 30 chambres, dont 25 à feu, 9 en bas, 21 en haut; belle salle à manger pour 50 convives, larges corridors; aussi cabinets de toilette, dépenses, cuisines, lingerie, caves, vaste cour carrelée, installations de gaz et d'eau, latrines divisées en 6 cabinets. Il y a une deuxième entrée, rue Toulouse.
De cette maison, le haut est convenable soit pour hôtel, soit pour pension bourgeoise, soit pour une grande famille, ou bien pour tout autre emploi nécessitant un grand local.
S'adresser, sur les lieux, à M. Théodore Danflous.
25 juil—12t

A louer
L'étage inférieur de la maison No 37 de la rue des Remparts, entre les rues Douane et Bienville, trois chambres, cuisine, cour et chambre à domestiques si on le désire. S'adresser à FOSTER & Co.
2 juillet—6f rue Gravier No 170.

A louer,
La belle résidence, portant le No 34 rue Esplanade, entre Chartres et Levée.
S'adresser sur les lieux ou au No 37 rue de Chartres. 23 juil—6f

A LOUER.
Une jolie MAISON de résidence, à étage, avec dépendances, grandes citernes, jardin et cour carrelée, contenant quatre pièces au rez-de-chaussée et autant au premier étage, située rue Dumaine No 459, entre Tonti et Rocheblave. S'adresser à NARCISSE FRÉCHOU, 270, rue Poydras, ou au marché à la viande du Second District.
20 juin—1m

GROCERIE A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART.
GROCERIES
Pour les conditions s'adresser chez MM. F. AVET & CAMBON, 59 et 61, rue Vieille-Levée.
20 juil—6

Perdu,
Un jeune CHIEN d'arrêt blanc, à taches jaunes et noires, répondant au nom de "Sam". La personne qui le ramènera au No 20, rue Columbus, recevra une récompense libérale. 25 juillet—3f

POUR BORDEAUX.—Départ le jeudi, 25 juillet 1867.—Le barque française CADICHONNE, capitaine Demeurat, partira positivement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour passage de chambre, ayant de beaux emménagements, s'adresser chez WM GOLDENBOW, 94, rue du Camp, ou chez OSCAR SEXCIER & CO.,
3 juil—3f No 66, rue des Magasins.

LIBRAIRIE DE A. BALU.
REÇU par steamer ALICE:
Ouvrages sur l'Exposition de Paris de 1867
PARIS GUIDE. Catalogue général publié par la commission impériale. L'Exposition Universelle de 1867, illustrée.
Ouvrages à l'usage des Pharmaciens et Médecins:
DORVAULT.—L'Officine. Edition de 1867.
La Pharmacopée française rédigée par ordre du gouvernement.
BOUCHARDAT.—Nouveau Formulaire Magistral.
REVEIL.—Formulaire raisonné des médicaments nouveaux.
NYSLEN.—Dictionnaire de médecine.
CAZAUX.—Traité des accouchements, revu par Tarnier, édition 1867.
BELLIOL.—Conseils aux hommes affaiblis ou Traité sur la suite des excès de la jeunesse et de l'âge mûr.
L. SERAINE.—De la santé des gens mariés ou Hygiène du mariage.
MARTIN.—Les dangers de l'amour, et du libertinage.
Sciences et Industrie.
DUPLAIS.—Traité de la distillation des alcools, édition de 1867.
DUBIEFF.—Traité de la fabrication des liqueurs sans distillation.
BOURGEOIS.—Réfutation du système des vents du lieutenant Maury, capitaine de vaisseau.
CHEVALIER.—L'Etudiant photographe.
GANOT.—Cours de physique.
A. CASSAGNE.—Traité pratique de perspective. Le Dessin pour tous.
VILMORIN.—Le bon Jardinier. Almanach 1867. 2 gros volumes.
PIROLLES.—Manuel du Jardinier.
BOITARD.—Le Jardinier fleuriste.
Littérature, Philosophie, Scholastique, &c
L. VEUILLOT.—Les Odeurs de Paris. La vie de Notre Seigneur. Les libres Penseurs.
A. NICOLAS.—La Vierge Marie et le plan divin.
NOIRLIEU.—Exposition et défense des dogmes du christianisme.
WALLON.—De la croyance due à l'Evangile.
MARCADÉ.—Etude de science religieuse.
RENAN.—Vie de Jésus. Les Apôtres. Origine du langage. Etudes religieuses.
TAINE.—Histoire de la littérature anglaise.
H. HEINE.—De tout un peu.
PAUL DE KOCK.—Professeur Ficheclaque. Une grappe de groseille, &c. &c.
DUMAS Fils.—Les Idées de Madame Aubray. Comédie.
DROZ—Monsieur, Madame et Bébé. 14e édition.
BÉRANGER—Chansons. Édition nouvelle illustrée de magnifiques gravures.
Grand nombre de romans nouveaux par J. Janin, de Gondrecourt, Gaboriau, Champfleury, &c, &c.
Grand assortiment de romans de Alex Dumas, Balzac, E. Sue, Paul de Kock, V. Hugo, V. Féval, &c. &c.
Manuels Roret, Manuel de l'éleveur d'oiseaux, fabricants de savons, de liqueurs, &c, &c.
Bibliothèque nationale. Œuvres de Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Goethe, &c, &c. à 20 cents le volume.
Bibliothèque Gauloise. Tableau de l'amour conjugal. Guide en amour, Courrier des amants, &c, &c.
Pièces de théâtre en nombre.
26 juil—3f A. BALU, 50 rue de Chartres.

A. SORRE,
55 1/2 RUE DE CHARTRES.
Reçu par le steamer DARIEN les dernières nouveautés de Paris.
A VENDRE EN GROS
IMITATION et vrai Cluny [blanc et noir].
Dentelles, entre-deux, barbes, dessins pour chapeaux.
RUBANS unis et façonnés [nouveauté].
FILETS invisibles, barbes en dentelle.
GLANDS de paille, taille ou [grande largeur].
BOUCLES d'oreilles [jais].
MITAINES filet [extra].
EVENTAILS blanc [bon marché].
" pour enfants,
BOUCLES et parures de nacre,
CHAPEAUX prêts et cie.
pour demoiselles [nouveauté],
Un choix d'ombrelles, bon marché.
Un grand assortiment de nouvelles formes en tulle [dernier style] ainsi qu'un assortiment d'articles de fantaisie en grande vogue à PARIS.
A. SORRE.
NOTA.—Chaque mois je reçois un grand assortiment de nouveautés de Paris. 2 juil—1f

ABSINTHE SUISSE
d'Edouard Pernod, Neuchâtel.
L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de pouvoir recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en bouteille. Il le fournira au commerce, par caisse en lots à la convenance des acheteurs.
G. W. DUNBAR & SON,
Rue St Louis, Nos 12 et 14.
N. B.—La maison sus-nommée est seule responsable de la pureté de toute absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod.

A vendre
Le Grand et Magnifique Musée-Panorama établi dans un wagon, lequel a tant attiré l'attention du public de cette ville depuis ... On vendra également les deux chevaux ... appartenant au dit wagon-panorama.
S'adresser rue des Ursulines No 2..., entre les rues Villeré et Robertson.

AVIS.
Le Monsieur qui le ... juillet 1867 a ramassé, au coin des rues Canal et Basin, une ... qui venait d'être envoyée par ... est prié de faire connaître son nom et sa résidence au No 26 rue du Canal. 20 juillet—6f

Bois de construction!
Bois de construction!
GEO. MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des châssis, des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction, sont offerts au commerce au plus bas prix du marché.
Les ordres d'expédition ... l'objet d'une attention particulière. 19 ju—6m

Family's Chartres Coffee
Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants.
CAFÉ torréfié et moulu suivant la ... méthode de Chartres (France) garanti pur et de première qualité.
Commandes livrées dans toutes les parties de la ville. LECOQ & Cie, Rue des Français, 7.
Dépôts dans tous les quartiers de la ville.
14 juil—3m PP

Liqueur Maximilienne.
REÇU d'Allemagne un envoi de l'excellente liqueur extraite d'un jus de cerise, propre à faire une délicieuse boisson rafraîchissante ... "Maximilienne".
Seul agent à la Nouvelle-Orléans, C. O. EBERNTSCH,
14 juil—1m 81 Tchoupitoulas.

PAUL ADOUE & Co.
20 RUE TOULOUSE.
Vins.
300 barriques vin rouge St Macaire,
200 do do St-Loubès,
100 do do pour familles,
10 do vin blanc Entre-deux Mers,
500 caisses vin rouge St Macaire,
200 do do Graves d'Ambarès,
500 do do Château Beaurech,
25 do do Ségonzac Margaux 1858,
30 barils Burgundy Port.
30 paniers Champagne Impérial qts,
75 caisses do Carte Blanche, [Bouche Fils & Co, qts,
50 do do Carte Blanche, [Bouche Fils & Co, pts,
50 do Sparkling Moselle, Burgeff & Co, qts,
40 do do do do pts.
Eaux-de-Vie.
25 1/4 pipes Cognac Martell,
20 1/4 do vieux Cognac Fernand,
20 1/4 do do do Fine Champagne Gaston,
10 1/4 do do do Gombaux & Regis,
10 1/4 do do do ... do ...
25 1/4 do do do Duberger, qualité extra,
Divers.
50 fûts vermouth Noilly Prat & Co, garanti,
500 caisses do do do
30 fûts absinthe Ed. Pernod do
100 barils vieux Bourbon Whisky,
12 caves en fer pour 9 bouteilles, ouvertes,
12 do do do fermant à clef.
A vendre en douane, ou droits payés, par PAUL ADOUE & CO.,
28 juin—1m 20 rue Toulouse.

AVIS AUX FABRICANTS DE CIGARES.
22 balles TABAC de la Havane, TRIPES et CAPES. (Vuelta Abajo.)
Reçues par le dernier arrivage.—A vendre au gré des acheteurs.
— AUSSI —
80 boîtes THÉ noir et vert.
A vendre par LANOS & ROBIN,
28 juin—1m No 5, rue St Louis.

Vin de Bordeaux.
En débarquement des navires MARIE et CADICHONNE.
100 barriques VIN rouge pour familles,
—Et du navire AMERICA—
125 barriques VIN rouge pour familles.
A vendre par QUEYROUSE & BOIS,
Aux Magasins coin Bienville et Vieille Levée.
7 juillet—1m

PHOTOGRAPHIE.
S. ANDERSON,
61.............Rue du Camp.............61
ANNONCE à ses clients et au public qu'il passe l'été à la Nouvelle Orléans et s'occupera personnellement de tous ceux qui s'adresseront à lui. Il garantit que ses photographies sont les meilleures qui puissent s'exécuter ici. Il travaille dans tous les genres et à des prix fixes suivant les circonstances actuelles.
S. ANDERSON,
22 juin—1m Rue du Camp, No 61

Cessation d'Affaires.
LE soussigné ne désirant pas continuer les affaires après cet été, vendra tout son stock à beaucoup au-dessous du prix coûtant. Les articles qui lui resteront au commencement de l'automne seront offerts à l'encan. Les personnes responsables qui désireraient traiter pour la possession du magasin avec un bail de trois ans, à partir de novembre prochain, pourront faire leurs demandes dès à présent.
M. R. HAGGERTY,
27 juin—1m Rue du Canal, No 133

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c.
500 caisses divers modèles Eaux de fleurs d'oranger,
250 estagnons " "
75 bonbonnes Eaux de roses.
Marchandises ci-dessus vendues aussi par gallon.
Grand assortiment de Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, &c, à vendre à ma fabrique, la plus ancienne de la Nlle-Orléans.
Conditions libérales aux marchands en gros et aux barbiers.
19 juin—3m A. DOUSSAN, rue de Chartres, 103

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.—Rue Carondelet, No 44.—21 juin 1867.—Avis est donné qu'à partir de ce jour, il sera ouvert, à ce bureau, un livre pour l'enregistrement des propriétés à vendre le long de la ligne de ce chemin de fer.
Ceux qui désirent vendre des propriétés sont invités à en envoyer au bureau une description complète, et en faire savoir l'emplacement, la nature du sol, le prix, le nom de l'agent, &c. Les personnes qui voudraient acheter des propriétés le long de ce chemin de fer trouveront toutes les facilités et tous les renseignements à ce bureau.
28 juin—1m E. S. CHARLES, Trésorier.

CHAPELLERIE FRANÇAISE,
RUE DU CANAL, No 187 1/2.
VICTOR BOUTROUX,
(Succursale du Magasin, No 33, rue St. Charles.)
Fabricant de CHAPEAUX de Soie et de Castor, sur commande, pour hommes, jeunes garçons et enfants, à des prix très réduits, rue du Canal, No 187 1/2, entre Dauphine et Bourgogne. 1er juin—1m

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
BUREAU, RUE DU CANAL, No. 88.
Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1867.
CONFORMÉMENT à une résolution des Directeurs de cette Compagnie, datée du 1er mars 1867 et du 6 juin 1867, le Secrétaire et Trésorier est maintenant prêt à échanger les bons de seconde hypothèque de cette Compagnie pour les coupons dûs sur les bons de première hypothèque.
16 juil—1m G. W. SQUIRES, Secrétaire et Trésorier.

Cognac. Cognac.
EN douane et en magasin, à vendre par les soussignés:
19 quarts et 31 huitièmes Cognac Sutton 1851,
29 " " " 1860,
15 " 18 " " Godenburg 1850,
4 " 22 " " " 1865,
9 " 14 " Champagne Vineyard Proprietors Co, 1860
9 " " " " 1862
10 " 20 sixièmes " 1861
10 " 20 " " 1858
15 " " 1821
10 " 40 " " 1865
20 " " " A. Bonnin 1857
10 " 7 huit. " Gautier Frères 18..
20 " " 18..
10 " " 1815
30 " 20 " 24 " Larronde Frères 18..
70 " 45 " "
vieux cognac,
10 " 15 " Le O. Lanyer 1845
46 " " " Rochelle Alex Seignette
Vor MAIGNAN & F. LABORDE,
23 juil—7f PP 23 et 25 rue Bienville

Vins en caisses.
3000 CAISSES de 12 et 24 1/2 bouteilles vin rouge et blanc Eagle Brand, St-Julien Margaux, Lafite, Haut Brion, Cantenac, Sauterne, Grave, Labrède, Château Yquem, &c, &c.
A vendre par Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,
23 juil—7f PP 23 et 25, rue Bienville

Bouchons. Bouchons.
250 BALLES BOUCHONS assortis, petits, réguliers à demi-bouteilles, à dames-jeannes, poinçons réguliers, coniques pour marchands de bière. A vendre par Vor MAIGNAN & F. LABORDE,
23 juil—7f PP 23 et 25 rue Bienville

Vins en barriques.
150 BARRIQUES Vin rouge 1865, Blaye Bourgeois.
20 barriques vin rouge 1862, vins de famille,
25 " " 1856, supérieurs,
2 " " 1864, Château Pape Clément,
2 demi " "
25 quarts Porto vieux,
50 quarts sherry "
10 quarts madère "
A vendre par Vor MAIGNAN & LABORDE,
23 juil—7f PP 23 et 25 rue Bienville.

Fruits, Conserves, Sardines, Salaisons, &c.
20 CAISSES 24 pots de prunes sèches "Fao"
50 " conserves ... Andouillettes truffées, Cervelas truffés. ... de dinde. Pâtés truffés assortis à Champignons. Cèpes à l'huile. Maquereaux et Harengs à l'huile, Sardines sans arêtes.
100 " Salaisons assorties. Câpres, Olives, Cornichons.
A vendre par Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,
23 juil—7f PP 23 et 25 rue Bienville.

Pâtes d'Italie, Pâtes d'Italie.
200 CAISSES Macaroni, Vermicelli, Pâtes assorties.
A vendre par Vor MAIGNAN & F. LABORDE,
23 juil—7f PP 23 et 25 rue Bienville.

Saucissons de Lyon.
1 CAISSES Saucissons frais de Lyon.
A vendre par Vor. MAIGNAN & F. LABORDE.
23 juillet—7f PP 23 et 25 rue Bienville.

Vermouth. "Noilly Pratt & Co."
400 CAISSES Vermouth Noilly Pratt & Co.
A vendre par Vor. MAIGNAN & F. LABORDE.
23 juillet—7f PP 23 & 25 rue Bienville.

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.
Nouvelle Orléans, 22 juillet 1867.
LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—
"Est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867 tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour tout coton qui ne sera pas retenu par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouvert de toile d'emballage."
25 juil—2m C. T. REEDER, secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann
POUR LES
BALLES DE COTON.

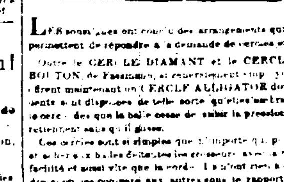

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer de M. Fassmann.
Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON de Fassmann, ils offrent maintenant le CERCLE ALLIGATOR dont les ... sont disposées de telle sorte que la balle cesse de subir la pression et se rétrécit.
Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les ... avec facilité et aussi vite que la corde. Il n'est rien à en dire si on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.
Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la diminution des assurances, des capitaines de bateaux à vapeur, ... dans les journaux de la Nouvelle Orléans.
CHAMBERS & GATTING,
21 juillet—3m Rue Carondelet, No 81, Nlle-Orléans.

Vin rouge en barrique.
VIN rouge de la maison ... de F. LAVIDALIE FILS de Bordeaux, ... en douane et payé, par
WM HYLLESTED & CO,
6 juil—1m

GIVEN, BROWN & CO,
Successeurs de GIVEN WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune No 186, Nlle-Orléans.
23 juillet—4m

En débarquement du navire CADICHONNE de Bordeaux,
50 barriques VIN rouge [pour familles] 1865,
40 do do vin ... 862 de la marque F. Dumeilh, importées ... J. N. Curien.
Sous les clefs de la Douane par navires BURROUGHS et BONS FILS.
150 barriques VIN rouge de la marque Latest & Sureau, ... importées par J. A. Curien.
A vendre par A. SOCOLA
2 juillet 139, Vieille Levée, encoig. Toulouse.

Le Dr. J. V. Delagrave,
ancien médecin interne des hôpitaux de Paris, ancien chirurgien major de la marine impériale française.
A transféré son domicile et son office au No 124, rue St-Philippe entre Bourgogne et Remparts.
Traitement de toutes les maladies chroniques ou aiguës—Consultations de 10 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures. 28 juillet—2m

Dr De Roaldès.
CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE DOCTEUR DE ROALDES a transporté son domicile au No 133 de la rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre.
Consultations de 4 à 5 heures. 6 juil—1m

Le Dr. Kunemann.
A transféré son bureau du No 135 de la rue St Louis au No 136 de la rue du Canal, près Baronne.
28 juin—1m

Docteur A. Landry,
De la Faculté de Médecine de Paris,
No 60, rue du Maine, encoignure Royale.
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.
Consultations de 1 à 3 heures.
12 mai—3m.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.
Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24 mars—1m PP L.

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
196........RUE DU CANAL........196
entre Bourgogne et Remparts, ... à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
10 mai—1m PP

J. A. De HART,
DENTISTE.
17..........Dauphine..........17
29 nov—1an Près Canal

PLUS DE MAUX DE DENTS
E. HABANNE,
Chirurgien-Dentiste.
Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale
ENTREE PAR LA RUE ST-PIERRE.
Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. a. m. à 3 h. p. m. 17 mai

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,
Ont constamment en mains un assortiment complet des articles ci-dessus.
AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR
TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. ... janvier

Salle du Comité Exécutif du Parti National de Reconstruction,
DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Au coin des rues Royale et Douane.
Les assemblées régulières de ce Comité ont lieu tous les MERCREDIS SOIR, à sept heures et demie.
GEO. A. FOSDICK, président.
T. L. MAXWELL, secrétaire. 24 mai

A VENDRE
Pour cause de départ.
UN CAFÉ et une PENSION situés rue de ... No 55. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 26 juillet

Graines de Jardin, garanties,
DE ROBERT BUIST.
REÇU par le steamer "Star of the Union" un envoi frais de nouvelles récoltes.
NAVETS ...
J'ai importé aussi de France des Choux:
CHOU Bonneuil, ...
Et des Artichauts ...
RICHARD FROTSCHER
25 juillet—1m No 12 rue Douane

Graines de Navets,
NOUVELLE RECOLTE DE LANDRETH, 1867.
LE soussigné vient de recevoir par le steamer Star of the Union:
NAVETS blancs petits de Hollande
do à tête ronde,
do gros ronds,
do gros Norfolk,
RUTA BAGA pourpres tête jaune.
A vendre en quantités, au gré des acheteurs au magasin de graines de H. HARNER,
Rue St Charles No 165 en face du théâtre St Charles.
21 juillet—3m

Nlle-Orléans, Le, 23 juillet 1867.
$200 de Récompense.
RÉSOLU, — Qu'une récompense de $200 sera payée pour l'arrestation et la conviction de la personne ou des personnes ... billets contrefaits, dans un des chars des chemins de fer ... Nlle Orléans.
G. T. BEAUREGARD, Président du Chemin de fer de la Nlle Orléans ...
F. WINTZ, Président ... du chemin de fer de la Nlle Orléans.
WM. H. McCLELLAN, Président du Chemin de fer de la rue St Charles.
PAT. IRWIN, Président ... du Chemin de fer du Crescent City. 24 juil—3

Au Public.
A la demande d'un grand nombre de citoyens de la Nouvelle Orléans ...
— Comité —
Bernard Avegno ...
On recevra des souscriptions aux bureaux de ...

The Oxford Music Hall,
(La salle Oxford de Musique,)
RUE ST-CHARLES No 107.
Bishop Downs & Wright ....Propriétaires
J. C. Wright ....Trésorier
Chas Morton ....Régisseur.
Prix d'entrée ...
Une troupe complète et un programme attrayant tous les soirs.

Avis aux Contribuables.
TAXES D'ETAT.
Bureau du Board des Assesseurs d'Etat,
Exchange Place No 20.
L'ETAT de 1867 pour la ville de la Nouvelle-Orléans, est ... exposé pendant trente jours à partir de cette date. Toute personne ... peut s'adresser ... de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
M. M. FEEST
7 juil—30 f Président du Board des Assesseurs d'Etat, Nlle-Orléans 3 juillet 1867.

L'Extrait composé concentré de Buchu, de Risley,
A la vertu bien connue des FEUILLES BUCHU unie à d'autres plantes qui en augmentent l'efficacité, il devient le remède des maladies des voies ..., la gravelle, l'hydropisie, la diabète, les ulcères et les faiblesses des reins et des passages urinaires. Le BUCHU DE RISLEY ne contient rien qui soit de nature ..., on le garantit comme efficace et n'offrant aucun danger.
A vendre, en gros et en détail, par JAMES SYME,
5 juil—1m Pharmacien en gros, rue du Canal, No 100

Demande de meubles.
ON DONNERA DE BONS PRIX de meubles, pianos, tapis &c. ...
Les ordres seront promptement exécutés.
P. M. TOURNE, rue de la Douane
7 juil—1m

AVIS.
LE DOCTEUR ORIARD a l'honneur d'informer ... Esplanade No ...

INJECTIONS ET PILULES
DU Dr. RICORD.
Pour la guérison de ... récentes ou chroniques ... chez les deux sexes ... garanties, à vendre par E. GAUDOZ, Pharmacien,
25 juillet Enc. Conti et Bourgogne.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, ... Dartres, Eczéma, Scrofule, ...
E. GAUDOZ,
25 juillet Pharmacien ... de Paris, Enc. Conti et Bourgogne.

HOTELS, RESTAURANTS, etc,
LE RESTAURANT BOUDRO.
A l'extrémité du Chemin de Fer Pontchartrain, est ouvert pour les
DÉJEUNERS, DINERS ET SOUPERS.
ON y trouvera les mets les plus délicats et les vins les plus fins du pays.

Hôtel du Croissant,
A LA BAIE ST-LOUIS.
CET établissement sera ouvert le 15 juin pour recevoir les pensionnaires. Les propriétaires n'ont rien négligé pour ...
HOULME & SAUCIER
8 juil—2m. Propriétaires.

LA DOMINICA.
Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets,
LUNCH ET REPAS SUR COMMANDE, NOCES &c
Angle Canal et Bourgogne.
30 mai—1an L. E. GASTINEL

RESTAURANT ST-LOUIS.
75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77
Tenu par H. Barthe.
M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public, que le samedi, 1er juin, il fera l'ouverture des nouveaux salons de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'ayant été épargné pour que ces salons soient vastes, aérés, ... Comme par le passé, un choix de mets fins et variés, une cuisine soignée, des vins de premier choix et surtout une grande modicité de prix recommanderont cet établissement.
Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit. 31 mai—1m

RESTAURANT FRANÇAIS,
...........RUE ROYALE..........32
Tenu par Philippe Forget,
Successeur de GALPIN
CHAMBRES GARNIES. Pension au mois et à la semaine. MM. les habitués trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c. &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.
1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE
LOUIS CHAPLAIN,
propriétaire,
No 11 Rue Royale entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de famille—CHAMBRES garnies pour les habitants—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
27 janv—

BLADON SPRINGS--Sources de Bladon, -- Comté Choctaw, Alabama.
CE délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires.
Nous croyons devoir appeler l'attention des malades d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies auxquelles les femmes sont sujettes et de la syphilis.
Prix de la pension............ $15 par semaine.
Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.
JAMES CONNOR & CO
10 mai—4m Propriétaires.

BOIS DE CONSTRUCTION.
VENANT d'être reçu, une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.
Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
15 février—1 an

Bois de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir séché et choisi pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
13 juin—1 an. rue Carondelet No 184.

Champagne! Sparkling Moselle!
CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co, Mareuil.
Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.
A vendre par PAUL ADOUE & CO.,
3 juin—6m Seuls agents, 20 rue Toulouse.

Charles E. Fortier,
Encanteur,
Rue Bienville, No 38.
SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc. 3 juillet

MALADIES
M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.
Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, dartres, boutons, ... et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.
F. GAUDOZ, pharmacien,
encoignure Orléans et Bourbon.